COMMENTRY
MONTMARAULT
NÉRIS
COMMUNAUTÉ

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Mission Régionale d'Autorité environnementale
Madame Véronique WORMSER
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Affaire suivie par :
Gwenaelle JUSSERANDOT

Objet : PLUI – Modification simplifié – Examen au cas par cas

A Commentry, le 23 mai 2025

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis de l'autorité environnementale une note synthétique concernant le projet de **modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI) de Commentry Montmarault Néris Communauté,** prescrite par arrêté n° AR 2025-004 en date du 20 Mars 2025, accompagnée du formulaire de saisine pour examen au cas par cas.
Cette procédure concerne :

- la modification de certaines dispositions du règlement écrit (correction d'erreurs matérielles et ajout de définition),
- la modification du document graphique au regard d'erreurs matérielles ou d'appréciation, et d'ajouts de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Selon l'article R.104-31 et R.104-31 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la présente demande pour notifier à la communauté de communes votre décision motivée de soumettre ou non à évaluation environnementale la procédure de mondification simplifiée n°1 du PLUI.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

COMMENTRY-MONTMARAULT-NERIS Communauté ALLIER 03

Claude RIBOULET

COMMENTRY, MONTMARAULT, NERIS COMMUNAUTE - 44, Rue du Bois - 03600 COMMENTRY
Tél : 04.70.34.39.03 - Messagerie : g.jusserandot@cmnc03.fr